

Mécoprop-P

Suppression des mauvaises herbes coriaces dans les graminées et les céréales

Principaux avantages :

- Supprime les mauvaises herbes coriaces à feuilles larges annuelles et vivaces dans les **graminées** (surfaces gazonnées, verts et allées de golf) et dans les **cultures céréaliers** (avoine, blé, orge, ivraie (ray-grass), agrostide, pâturin et fétuque rouge).
- Peut être mélangé en réservoir avec des engrais et d'autres pesticides dont MCPA Amine et 2,4-D.



Mauvaises herbes supprimées :

- Stellaire moyenne
- Céraiste vulgaire
- Trèfle
- Plantain
- Lupuline
- Renoncule
- Lierre terrestre
- Pissenlit (avec 2,4-D)
- Spargoute des champs
- Chardon des champs (croissance aérienne seulement)
- Chénopode blanc
- Gaillet gratteron
- Moutarde des champs
- Stellaire à feuilles de graminée

Type de formulation et emballage :

- Groupe 4
- 150 g e. a./L de Mécoprop-P, sous forme de sel de potassium
- Formulation liquide facile à utiliser
- Bidon de 10 L

Détails concernant l'application :

- Doses à appliquer : de 2,2 à 3,4 L/acre.
- Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes en croissance active au stade de 2 à 4 feuilles. Traiter le blé, l'avoine et l'orge à partir du moment où la culture a atteint le stade de 3 feuilles déployées jusqu'au début du stade de la feuille étendard. Peut être appliqué en toute sécurité sur les jeunes pousses d'herbe et les graminées établies. Ne pas pulvériser sur une céréale contre-ensemencée en légumineuses.
- Éviter l'application par temps très chaud ou en cas de sécheresse.
- Une pluie dans les 4 à 6 heures peut réduire l'efficacité du produit. Ne pas arroser les graminées dans les 24 heures suivant l'application et ne pas couper l'herbe dans les 3 à 4 jours précédent ou suivant l'application.



Pour plus d'information ou pour parler à un représentant, composez le :

Ontario et Maritimes : 1 800 265-5444
Québec : 1 800 361-9369
Ouest canadien : 1 800 561-5444
Colombie-Britannique : 604 864-2866

